



Formation diplômante

Niveau 5

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

Productions animales (PA)

➔ OBJECTIFS

Ce diplôme permet

- d'exercer des fonctions de technicien supérieur dans le conseil et les interventions au sein d'entreprises d'élevage mais aussi de l'aval des filières ou dans l'environnement professionnel et commercial des productions animales.
- d'acquérir de solides connaissances générales, scientifiques et une capacité d'analyse de l'environnement du secteur de l'élevage dans sa globalité,
- de se former dans les spécialités de l'élevage, de l'alimentation, de la sélection, de l'hygiène et de la gestion des troupeaux.

📁 CONTENU

CAPACITES GENERALES

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
- Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant ses savoirs langagiers et culturels.
- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser
- Mettre en oeuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données

CAPACITES PROFESSIONNELLES

- Agir individuellement et collectivement à partir d'une analyse de la filière et de son évolution
- Proposer les caractéristiques d'un système d'élevage au sein d'un territoire dans une perspective de durabilité
- Participer au pilotage de l'exploitation d'élevage
- Déterminer des orientations à partir de l'analyse d'un contexte global
- Conduire un processus d'élevage dans le respect de la réglementation relative à la santé, à la sécurité, au bien-être animal et à la protection de l'environnement
- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en productions animales pour faire face à des situations professionnelles

📺 MÉTIERS VISÉS

Les principaux débouchés se situent dans l'industrie laitière ou des viandes, la collecte, le négoce, les groupements de producteurs, l'alimentation animale, le contrôle de performance, le développement, l'insémination, la formation.

- Éleveur
- Conseiller en élevage
- Agent de développement

👤 PUBLIC, PRÉREQUIS et CONDITIONS D'ACCÈS

- Être âgé de 16 à 30 ans
- Être en possession ou avoir le niveau d'un des baccalauréats suivants : général , technologique ou professionnel
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Effectif maximum : 16

« Nos plus »

- Nombreux travaux pratiques sur l'exploitation agricole
- Exploitation modèle de transition agroécologique
- Formation adaptée à l'agriculture périurbaine et à la commercialisation en circuits courts
- Un suivi individualisé des apprenants
- Stage à l'étranger (Érasmus+)



L'entreprise peut être :

- Une exploitation agricole ayant un objectif de performance technique,
- Un centre d'expérimentation,
- Une organisation professionnelle agricole dont le support vise à mettre en place et analyser des études techniques de production animale.

L'apprenti devra avoir accès aux pratiques et aux résultats d'enquête et des tests effectués afin de pouvoir mesurer les enjeux et les résultats obtenus.

L'apprenti participera aux différentes activités de l'entreprise, fera preuve d'initiatives et secondera le maître d'apprentissage dans la conduite d'un pôle de l'entreprise.

Pendant la formation, l'apprenti perçoit un salaire dont le montant dépend de son âge et de son niveau de formation.



POURSUITE D'ÉTUDES

- BTS en 1 an dans une autre spécialité
- Certificat de spécialisation
- Licences Professionnelles
- Poursuite dans un établissement d'enseignement supérieur agricole (école d'ingénieurs, écoles vétérinaires) après une année de classe préparatoire post BTSa-BTS-DUT (sur concours et/ou dossier)

ÉVALUATION - VALIDATION DU DIPLÔME

Le diplôme s'obtient :

- **Pour moitié, sous la forme du contrôle en cours de formation (CCF),**
- **Pour moitié, sous la forme de trois épreuves terminales** organisées en fin de formation :

- une épreuve d'expression française et culture socio-économique,
- une épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel
- une épreuve de zootechnie
- la soutenance du rapport de stage

- Taux de réussite aux examens : 66 %
- Taux d'insertion professionnelle ou poursuites d'études : 100 %
- Taux d'appréciation des bénéficiaires : 79 %
- Taux d'abandon : 8 %

INFORMATIONS PRATIQUES

• **Durée, dates**

Début de formation : à partir du 26 août 2024
Durée : 24 mois à partir de la date de signature du contrat d'apprentissage.

• **Hébergement et restauration** possibles sur le site (en sus).

• **Accessibilité handicap** : accès possible en fonction du handicap. Nous contacter

TARIFS et FINANCEMENTS

• Formation prise en charge intégralement par les OPCO (financement du CFA à hauteur de 7163 €).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES et ALTERNANCE

- **1 400 heures de formation**
- Enseignement théorique en salle et TP sur l'exploitation agricole plus visites à l'extérieur
- **Rythme de l'alternance**
15 jours en entreprise
15 jours au CFA (environ)
- **Par an :**
 - Entre 19 et 21 semaines en centre
 - Entre 26 et 28 semaines en entreprise
 - 5 semaines de congés payés
- **Les heures de formation sont modulables en fonction du profil du candidat**

MODALITÉS D'ENTRÉE en FORMATION

- Dépôt du dossier de candidature sur Parcoursup ou directement auprès de l'établissement (pertinence du projet personnel et professionnel et étude du dossier scolaire)
- Inscription possible jusqu'au mois de novembre si l'effectif n'est pas atteint et sous réserve d'un contrat d'apprentissage
- Entretien individuel avec l'équipe pédagogique



Vous pouvez faire une demande de préinscription sur le site de la Bergerie nationale.

www.bergerie-nationale.educagri.fr/pole-formation/

Après étude de votre dossier, un positionnement au centre de formation sera réalisé.

